

Requérants      , le

      Administration communale

      3, route de Courrendlin

            2843 Châtillon

**Demande d’autorisation pour vol d’aéronef sur le territoire communal**

Tout survol du territoire communal par un aéronef doit faire l’objet d’une demande préalable auprès du conseil communal au minimum 7 jours ouvrables avant le vol.

Description du vol : Description de l’aéronef :

But du vol

Genre de prise de vue  Modèle

Date du vol       Dimensions       cm

Heure de début       Poids       g

Heure de fin

Zone survolée

Altitude du vol

Pilote :

Est-ce le/la requérant-e oui

non  Coordonnées du pilote : Nom

Prénom

Adresse

Localité      

Personne de contact :

Nom, prénom      

Adresse

Localité      

Numéro de téléphone       courriel 